

Code Postal : 56730
Téléphone 02 97 45 23 15
Télécopie 02 97 45 39 16

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2009

L'An deux mille neuf, le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GILDAS-DE-RHUYS s'est assemblé salle municipale Keruzen 1 sous la présidence de Madame VANARD Dominique, Maire, en session ordinaire, à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 23 mars 2009.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 18

Présents : D. VANARD, A. LAYEC, B. BRIGNON, N. RIO, B. COLLONNIER, R. SIMON, X. DESTENAY, J.C. DREVILLON, J.P. PAYEN, A. JUGUET, A. LE DÛ, J.F. MELIN, M. GUILLEMOTO, J. CAVAGNI, A. OUVRARD, J. REUTIN, Y. ROLLIN,

Absente excusée : A. MAGON de SAINT ELIER (procuration à D. VANARD)

Secrétaire de séance : A. JUGUET

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2009

Approbation à l'unanimité.

2– APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2008

Madame le Maire présente les comptes administratifs du budget principal de la Commune et des budgets annexes (camping et port), retraçant les réalisations budgétaires de l'exercice 2008.

Parallèlement, Madame le Receveur Principal fait approuver les comptes de gestion, conformes aux écritures des comptes administratifs.

La version simplifiée des comptes administratifs a fait l'objet d'une présentation préalable en Commission des Finances (18/03) et réunion OPTA (21/03).

Budget principal

- Dépenses de fonctionnement : 1 175 546,98 € pour 2244 515 € inscrits au budget primitif 2008 (dont 954 465 € correspondant au virement à la section d'investissement)
- Recettes de fonctionnement : 2 416 110,43 €

- Dépenses d'investissement : 1 009 697,62 € (4 501 701 € inscrits au budget primitif)
- Recettes d'investissement : 3 564 789,32 € dont 1 801 050,64 € d'excédents d'investissement reportés

Budgets annexes

		Camping	Port
Section Fonctionnement	Dépenses	121 431,33 €	28 934,69 €
	Recettes	177 929,79 €	37 321,89 €
Section Investissement	Dépenses	0 €	15 382,63 €
	Recettes	2 767,77 €	83 390,93 €

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

3- AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS (COMMUNE, PORT, CAMPING) 2009

Le projet de budget 2009 a également été présenté en Commission des Finances et réunion OPTA. Les documents ont été remis à chaque élu à cette occasion.

Le Conseil adopte les budgets primitifs dont le total par section s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	Commune	Camping	Port
Section Fonctionnement	3 269 226,00 €	113 000,00 €	36 000,00 €
Section Investissement	4 663 780,00 €	204 000,00 €	88 015,00 €

4- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES

Le budget primitif, tel qu'il est présenté, est déterminé à partir d'une fiscalité à taux constants. Le calcul est établi à partir des bases d'imposition prévisionnelles fournies par les Services Fiscaux.

	Bases d'imposition prévisionnelles	Taux d'imposition	Produit fiscal	<i>Pour information, taux moyens communaux de 2008 au niveau</i>	
				<i>National</i>	<i>Départemental</i>
Taxe d'habitation	9 336 000 €	6,00 %	560 160 €	14,57 %	13,06 %
Taxe foncière (bâti)	5 283 000 €	10,93 %	577 432 €	18,74 %	21,46 %
Taxe foncière (non bâti)	79 800 €	38,87 %	31 018 €	44,81 %	45,43 %
TOTAL			1 168 610 €		

Il est donc proposé de ne pas faire évoluer les taux ci-dessus, qui n'ont pas connu d'augmentation depuis 1995.

Accord du Conseil à l'unanimité.

5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'attribution des subventions aux différentes associations au titre de l'exercice 2009, selon les propositions suivantes :

	2006	2007	2008	2009 demandé	2009 proposé
Club Vermeil	780 €	780 €	800 €	820 €	820 €
Cercle Amical	680 €	690 €	1 100 €	800 €	500 €
Rhuys Accueil	480 €	490 €	500 €	580 €	500 €
Les Amis de la Saline	410 €	420 €	500 €	500 €	500 €
Chorale de Rhuys	/	/	/	/	/
A.C.C.A. (Société de chasse)	700 €	720 €	800 €	800€	800 €
Les Filets Verts	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Les Golfeurs de Rhuys	650 €	650 €	650 €	650 €	650 €
Vélo Sport de Rhuys	320 €	330 €	350 €	600 €	350 € + 250 €
Equisport de Rhuys	390 €	400 €	/	/	/
Athlé Rhuys	200 €	200 €	200 €	220 €	200 €
S.N.S.M.	260 €	270 €	500 €	?	500 €
Les Amis de la maison de retraite Sarzeau	/	/	/	/	/
* SPA	/	/	100 €	/	100 €
Association des familles de malades de Kerblaye	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
Association des donneurs de sang	140 €	140 €	150 €	150 €	150 €
Loisirs et Sports	500 €	510 €	600 €	600 €	600 €
FNACA	125 €	125 €	125 €	125 €	150 €
Otaries	400 €	410 €	800 €	800 €	800 €
Football-Club	1 630 €	1 660 €	1 700 €	/	1 700 €
Amicale de Bridge	/	/	/	rien	/
A.D.M.R.	300 €	310 €	1 000 €	?	500 €
Paralyse Supranucléaire Progressive	210 €	/	/	0 €	/
Comité des Fêtes	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Association BHASKARA	/	/	/	/	/
Association Subaquatique de Rhuys	100 €	100 €	200 €	200 €	200 €
Club Espéranto de Rhuys	20 €	/	20 €	50 €	25 €
La souris de Rhuys	500 €	500 €	600 €	500 €	500 €
Les Z'Armateurs	200 € + 200 €	210 €	600 €	500 €	2 000 €
Le Rond de St Gildas	200 €	200 € + 50 €	600 €	600 €	600 €
Club Amical Philatélique de Rhuys	/	/	100 €	100 €	100 €

Kelc'h Sevenadurel Bro Ruiz	100 €	100 €	150 €	200 €	150 €
Les Amis de l'abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuys	6 000 €	/	/	/	/
Association des commerçants	/	500 € + 1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Les Polissons de la Chanson	/	100 €	300 €	400 €	300 €
Tennis Club de Sarzeau	/	/	/	500 €	500 €
Côte et jardin	/	/	1 000 €	/	/
Tennis Club de Saint-Gildas-de-Rhuys	/	/	450 €	450 €	450 €
Saint Gildas, Village d'artistes	/	/	/	1 650 €	650 €
Maison Familiale Rurale	/	/	/	93 €	30 €
Imagine (Club de jeux en réseaux)	/	/	/	/	1 580 €
GVA	/	/	/	/	50 €
Association Grains de Sable	/	/	/	3 000 €	3 000 €
Volée de Piafs	/	/	/	/	20 €
Bicyrhuys	/	/	/	590 €	200 € + tente
Les Ateliers Créatifs de Saint Gildas	/	/	/	400 €	500 €
Eau & Rivières	/	/	/	/	50 €
La Croix Rouge	/	/	/	150 €	150 €
Œuvre Pupilles Pompiers	/	/	/	/	500 €

* sous réserve

TOTAL

23 025 €

Accord du Conseil à l'unanimité (Monsieur OUVRARD demande par ailleurs communication des comptes de résultat de chaque association subventionnée).

6 – TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE : AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur LE GLAUNEC, architecte D.P.L.G., mandataire pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'agrandissement de la mairie, a présenté un avenant portant sur l'extension de la mission de maîtrise d'œuvre concernant le lot Chauffage par l'installation d'une chaudière neuve pour remplacer l'ancienne qui s'est révélée défectueuse depuis la signature du contrat de maîtrise d'œuvre.

Le montant prévisionnel des travaux était fixé lors de la consultation de maîtrise d'œuvre par le maître d'ouvrage à 80 000 € HT –valeur janvier 2009-. Au stade de la mission PROJET, l'estimation définitive des travaux est arrêtée à 101 000 € HT –valeur mars 2009-.

En conséquence, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, basé sur un taux de rémunération globale de 11,50 % pour la mission de base + missions complémentaires, serait arrêté à 11 615 €.

Le Conseil donne son accord et autorise Madame le Maire à signer l'avenant.

7 - AMENAGEMENT DES CARREFOURS ROUTE DES SABLES ET ENTREE DU BOURG ROUTE DE SARZEAU

La délibération du Conseil du 11 décembre 2008 autorisait Madame le Maire à engager une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des deux carrefours situés de part et d'autre de la route des Sables, et du carrefour à l'entrée du bourg route de Sarzeau.

Une consultation a été engagée auprès de quatre bureaux d'études. Deux d'entre eux (le bureau LE GAVRE associé au cabinet HORIZONS Paysage et Aménagements, et l'Atelier de Paysage FAYOLLE) ont été retenus pour présenter des avant-projets, lesquels ont été soumis aux conseillers municipaux pour information et avis.

Le Conseil est invité à se prononcer pour retenir le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir le bureau d'études VRD LEGAVRE de Séné, associé à l'Eurl HORIZONS PAYSAGE, pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, moyennant une rémunération au taux de 6,9 % du montant prévisionnel des travaux HT pour la mission de base, et un montant de 2 000 € HT pour les missions complémentaires forfaitaires (EXE, OPC) de chacun des trois carrefours.

Madame le Maire est autorisée à signer tout document se rapportant à cette affaire.

8 - ETUDE SUR UN DIAGNOSTIC FONCIER RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PARTIE SUD DE LA ZONE NAa DE LA GARE

Au cours de la dernière séance de conseil, le schéma d'organisation de la zone NAa dite de la Gare a été approuvé par délibération.

La partie Nord fera l'objet prochainement d'une demande de permis d'aménager.

S'agissant de la partie Sud, le cabinet Géo Bretagne Sud propose de réaliser un diagnostic foncier comprenant l'établissement d'un plan parcellaire, la recherche des propriétaires, la rencontre de chaque propriétaire ou indivision en vue d'identifier leurs souhaits sur l'évolution de leurs terrains, et la présentation des différentes hypothèses d'aménagement des terrains.

Le coût de cette mission est évalué à 5 387,98 € TTC.

Accord du Conseil à l'unanimité sur ce projet de convention.

9 – PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE VOIRIE DE LIAISON ENTRE LA RD 198 ET LA ZONE NAa DE LA GARE

Le cabinet Géo Bretagne Sud propose de réaliser une étude de faisabilité d'une voie de liaison entre la RD 198 (route de Sarzeau) et la zone NAa dite de la Gare, pour laquelle un schéma d'organisation a été approuvé, permettant le désenclavement de la partie Sud, en empruntant le chemin Claire van Gothem actuellement carrossable dans sa première partie.

La mission consiste en la réalisation d'un plan topographique et d'études préalables devant déboucher sur une esquisse de projet d'aménagement, un diagnostic des réseaux et l'estimation sommaire des travaux, moyennant un coût de 3 420,56 € TTC.

Accord du Conseil à l'unanimité.

10 – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX CHEMIN DE KERBOLE

Une délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2001 a rendu possible l'instauration sur la commune de la participation pour voies et réseaux (PVR) permettant la délivrance d'autorisations d'urbanisme pour des terrains classés en zone constructible mais insuffisamment raccordés aux différents réseaux d'adduction et/ou desservis par des voies considérées comme non carrossables.

Dans cette hypothèse, la Commune a la possibilité de réaliser les travaux d'aménagement en sollicitant une participation financière auprès des bénéficiaires des permis d'aménager ou permis de construire.

Le cas se présente pour le chemin de Kerbole, après qu'une demande d'approbation du schéma d'organisation du reliquat de la zone NAa de Gweltas ait été déposée par Monsieur LE LUEL Pascal, et désormais effective.

Le raccordement du terrain aux différents réseaux devrait intervenir par le Hameau de Gweltas, conformément au permis de construire délivré à l'époque. La desserte du terrain prévoit un accès par le chemin de Kerbole, non carrossable sur près de 90 mètres, ce qui nécessite l'établissement de la PVR sur cette voie pour la délivrance du permis de construire prochainement déposé.

Le coût est estimé à 8 838,98 € TTC.

L'objet de la délibération porte sur les points suivants :

- Engagement de la Commune sur la réalisation des travaux de voirie,
- Fixation à 100 % de la part mise à la charge des propriétaires fonciers des terrains ouverts à l'urbanisation à moins de 80 mètres de la voie,
- Autorisation donnée au maire de signer toute convention ou tout document se rapportant à cette affaire.

11 – LOCATION DE LA TOUR PRISON

La location consentie à Madame Marie MAUFFRET pour exercer une activité de bouquinerie dans le local communal de la Tour Prison, place Ropert, arrive à expiration le 30 juin prochain.

Le Conseil décide de renouveler la convention d'occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2009, suivant un loyer de 90 € par mois.

12 – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

En complément du dispositif annuel des emplois saisonniers, il est proposé au Conseil Municipal de créer des emplois à durée déterminée pour le renfort des services municipaux :

- Services techniques : 1 adjoint technique territorial de 2^{ème} classe auxiliaire à temps complet du 14 avril au 15 septembre ;
- Police municipale : 1 garde-champêtre auxiliaire à temps complet du 15 mai au 31 août ;
- Services administratifs : 1 adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe auxiliaire à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires, du 1^{er} juillet au 31 août.

Accord du Conseil à l'unanimité.

13 – AUTORISATION DELIVREE AU TRESOR PUBLIC D'ENGAGEMENT DES POURSUITES

Le décret 2009-125 du 3 février 2009 permet au Comptable du Trésor l'exercice permanent et général des poursuites au-delà du commandement, à l'encontre des redevables particulièrement réticents à régler leurs dettes à l'égard de la collectivité, sous réserve d'une autorisation du Conseil Municipal.

Accord du Conseil à l'unanimité.

14 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE PROJET DES JARDINS DE KERUZEN

Le projet de création d'un centre multiculturel consiste à rénover les locaux actuels du « Jardin de Kéruzen » situé dans le bourg, et s'attache à répondre aux objectifs de la Charte du Pays de Vannes pour laquelle des subventions importantes peuvent être allouées dans le cadre du contrat de Pays 2007/2012.

Deux points majeurs président à sa création :

- **Un objectif multiculturel** : il s'agit de proposer aux résidents permanents hors saison et aux résidents secondaires en haute saison une programmation de conférences, d'expositions (peinture, sculpture, photographie, etc...) et de spectacles (musique, théâtre, danse, etc...), ainsi qu'un lieu d'activités artistiques ouvert toute l'année.
- **Un rayonnement régional** : le public visé est régional. Ce centre s'adresse au public captif résidant dans toute la Presqu'île de Rhuys et le Pays de Vannes.

Une première estimation établie par Monsieur Jean-Yves PHILIPPE, architecte D.P.L.G. missionné pour la partie ESQUISSES/APS, porte le coût du projet à 314 099,50 € HT pour la Phase 1 et 60 122,81 € HT pour la Phase 2.

Avant d'engager plus loin ce projet, il paraît opportun d'entreprendre les premières démarches pour solliciter les subventions potentielles, notamment dans le cadre du contrat de Pays.

Accord du Conseil à l'unanimité.

15 – QUESTIONS DIVERSES

➤ Location du mini-golf du Goh Velin et cession du fonds de commerce

Madame le Maire fait savoir que Monsieur DOSIMONT, gérant de l'Eurl « L'Ame Son », a exploité le restaurant et le mini-golf communal situé à proximité de la plage du Goh Velin sous forme de location-gérance les deux dernières saisons, et renouvelle sa demande dans le cadre d'un bail mixte commerce-habitation à compter d'avril 2009.

Il convient de rappeler que la commune est propriétaire du fonds de commerce et de l'immeuble acquis en 1999.

L'intention des parties est de transférer la propriété du fonds à Monsieur DOSIMONT, avec la clientèle et le matériel, à charge pour lui d'exécuter les travaux d'aménagement convenus d'un commun accord, en contrepartie.

Conformément à l'avis de Maître SOUCHET, notaire à Sarzeau, le prix de cession serait donc converti en l'obligation pour la société de réaliser les travaux à décrire dans l'acte.

L'absence de réalisation totale ou partielle de ceux-ci entraînerait le versement par la société d'une indemnité égale au montant des travaux non réalisés (le cas échéant actualisé).

D'autre part, la licence devra rester avec les murs.

Parallèlement, un bail commercial assorti de clauses à usage de location d'habitation sera consenti par la commune à l'Eurl « L'Ame Son » suivant un montant annuel de 8 500 €, réduit à 5 000 € la première année.

Le Secrétaire de séance

Madame le Maire

Anne JUGUET

Dominique VANARD